TL 2780

pax christi international

Mouvement international catholique pour la paix
International Catholic Peace Movement

Représentation auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
Representation at the United Nations Office in Geneva

3, rue Argand
CH-1201 Genève

Téléphone 022/32 21 41
Telex 427993 txc-ch att. pax christi
C.c.p. 12-10145 Genève

COMMUNIQUE DE PRESSE

21 février 1984, 17h., immédiat

PAX CHRISTI INTERNATIONAL DENONCE LA SITUATION AU TIMOR ORIENTAL

Pax Christi International, mouvement catholique international pour la paix, est intervenu devant la Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies réunie à Genève, pour dénoncer la situation régnant au Timor Ortiental depuis 1975, date de l'invasion du territoire par les troupes indonésiennes.

C'est Mgr. Martinho da Costa Lopes, Administrateur Apostolique du Diocèse de Dili (capitale du Timor) qui est intervenu devant la Commission au nom de Pax Christi. Mgr. da Costa Lopes a été responsable de l'Eglise timoraise jusqu'à mai 1983 lorsqu'il présenta sa démission pour entammer une tournée d'information dans le monde sur la situation régnant dans son pays.

Mgr. da Costa Lopes a rappelé comment les forces indonésiennes avaient envahi son pays en décembre 1975, peu après la proclamation de l'indépendance par le FRETELIN. Plus de 100'000 Timorais sont morts des combats qui ont suivi (sur une population de moins de 700'000 âmes). Par la suite, la famine et les déplacements de population ont fait enco re davantage de victimes.

Mgr. da Costa Lopes a rappelé les priicipes de la Charte des Nations Unies, et il a affirmé que les habitants de Timor Oriental forment un peuple et qu'à ce titre ils ont droit à l'autodétermination. Mgr. da Costa Lopes a ensuite rejeté les arguments invoqués par l'envahisseur indonésien selon lequel l'île de Timor devrait être considérée comme géographiquement partie de l'archipel indonésien. Si de principe était retenu, les Indonésiens auraient à envahir d'autres pays, a-t-il ajouté, en soulignant les caractéristiques propres au peuple de Timor.

Mgr. da Costa Lopes a regretté que bien des pays ne reconnaissent pas, dans la pratique, le droit à l'autodétermination. Il a indiqué que les relations commerciales et financières qu'entretiennent ces pays avec l'Indonésie, détermine leur position politique. Dans un conflit entre le commerce et les droits de l'homme, c'est aux droits de l'homme qu'il faut donner la priorité, s'est-il exclamé.

Enfin, Mgr. da Costa Lopes a constaté qu'après 8 années d'invasion, de destructions, de massacres, la résisatance du peuple de Timor continue. Tant que la libre volonté de ce peuple ne s'dest pas exprimée, le conflit durera a-t-il conclu, demandant la Commission de considérer urgamment cette violation du droit à l'autodétermination.

Genève, 21 février 1984

International President : Bishop Luigi Bettazzi, Piazza Castello 3, I-10015 IVREA (Italia)
International Secretary : Etienne De Jonghe, Kerkstraat 150, B-2000 ANTWERP (Belgium)
Representative in Geneva : Adrien-Claude Zoller, 18, route de Peney, CH-1214 VERNIER, Tel. 022/41 22 30